Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260605-260605DELIB52-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
05/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JUGUET, le Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre JUGUET, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Vinciane PERON, M. Aurélien GARO, Mme Fabienne SENNEVILLE, M. Nicolas DURET, Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS, M. Gabriel MAOT, M. Christian RANNOU, M. Stéphane SUPIOT, M. Michel JACQ, Mme Hélène NICOLAS, Mme Odile BOZEC, Mme Nathalie GOURMELON, Mme Morgane LE GOUILL, Mme Virginie FEUNTEUN, M. Gwenaël MERER, Mme Marianne CHESSÉ-SALAUN, M. Simon CAUGANT, M. Tristan MOREL, M. Gaël KERNEUZET, Mme Marie PERENNES, M. Gwenaël BATHANY, M. Eric KERCRET

Ont donné procuration :
Mme Sophie SAINT-JALMES à Mme Virginie FEUNTEUN
Mme Virginie STEPHAN à Mme Nathalie GOURMELON
M. Paul-Etienne FOUQUÉ à M. Eric KERCRET
Mme Margareth CUSSON-DUARTE à M. Gaël KERNEUZET
Mme Julie LE DUFF à M. Gwenaël BATHANY

Absent-e-s excusé-e-s : -

Absent-e-s non excusé-e-s : -

Secrétaires de séance : Mme Morgane LE GOUILL et M. Stéphane SUPIOT

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260605-260605DELIB52-DE

N° 52 OBJET : Signature d'une convention entre la ville de Châteaulin et le SDEF - Extension réseau éclairage Public - Accompagnement extension basse tension ZAE Vallée de l'Aulne

Rapporteur : Nicolas DURET

Il est présenté au conseil municipal le projet suivant : Extension réseau éclairage Public - Accompagnement extension basse tension ZAE Vallée de l'Aulne.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de CHÂTEAULIN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Extension..... 15 500,00 € HT

Soit un total de..... 15 500,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : .....0,00 €
⇒ Financement de la commune :
- ECLAIRAGE PUBLIC Extension..... .....15 500,00 €

Soit un total de..... .....15 500,00 €

Ouï l'exposé de Nicolas DURET, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 26 voix pour et 3 abstentions :

- accepte le projet de réalisation des travaux : Extension réseau éclairage Public - Accompagnement extension basse tension ZAE Vallée de l'Aulne.
- accepte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 15 500,00 €
- autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 5 JUIN 2026

Le Maire	La secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Jean-Pierre JUGUET	Morgane LE GOUILL	Stéphane SUPIOT